

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 034-213402613-20240514-352024-DE



Date de la convocation : 03/05/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 MAI 2024

N° 35-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés :
1

Pour : 8

Contre : 0

Abstention :
0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quatorze Mai à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
KROGSDAHL A, STEHLE C

Absents excusés : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Etudes "Gellone 2050" : Demandes de financement

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :

Dans le cadre du projet « Abbaye de Gellone 2050 », la municipalité de Saint-Guilhem-le-Désert s'interroge sur la faisabilité de la création d'un centre d'interprétation patrimonial à partir du réaménagement et de l'extension de l'actuel musée lapidaire de l'abbaye afin de proposer aux visiteurs un parcours immersif d'initiation et de découverte de l'édifice et de son histoire.

La réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la création de ce centre d'interprétation patrimonial de l'abbaye de Gellone (tranche ferme), ainsi que la réalisation d'une étude de programmation (en tranche optionnelle) pour un budget prévisionnel de 120 000 euros HT sont les prémices de cette opération.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Opération	120 000 € HT	DRAC	40 %	48 000 €
		Région Occitanie	15 %	18 000 €
		Département	15 %	18 000 €
		CCVH	10 %	12 000 €
		Autofinancement	20 %	24 000 €
Total	120 000 € HT	Total		120 000 €

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les différents partenaires à hauteur du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne marche de cette décision.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



Le / La secrétaire de séance,